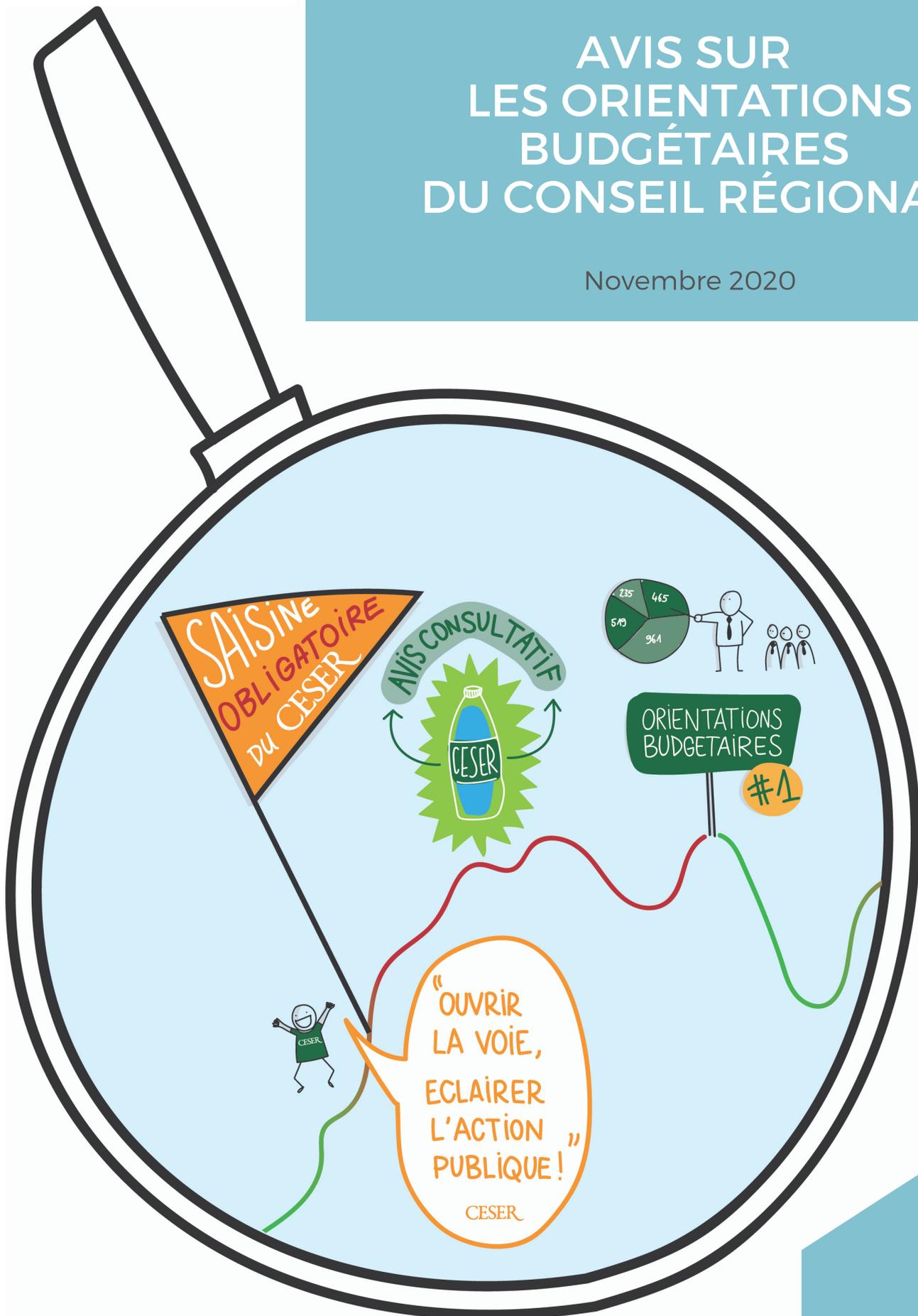


EXERCICE 2021

AVIS SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DU CONSEIL RÉGIONAL

Novembre 2020



CESER
ILE DE LA RÉUNION

Ouvrir la voie, Eclairer l'action publique

PRÉAMBULE

Le CESER a été saisi pour avis par le Président du Conseil régional de La Réunion par courrier du 5 novembre 2020, sur le rapport relatif aux Orientations Budgétaires pour l'exercice 2021, lequel sera soumis à l'Assemblée plénière de la Collectivité le 25 novembre 2020.

Les Commissions du CESER ont inscrits leurs avis dans le continuum des réflexions du CESER visant à répondre à la crise de la COVID-19, et qui, au-delà d'accentuer les fractures et les fragilités, a questionné profondément les trajectoires ainsi que le modèle de développement de La Réunion. Il a aussi récemment posé des questionnements dans sa contribution « Et maintenant que voulons-nous ? »¹ Quelles opportunités et quelles ressources ont émergé pour favoriser un système plus social voire plus sociétal et inclusif ? Quelle économie plus résiliente au service de la régénération du territoire ? Quelle nouvelle organisation plus résiliente et plus soutenable ? Quelles initiatives vis-à-vis et pour les citoyens pour les réengager dans leur rôle d'acteurs actifs de la Cité ? Quelle transition vers des modes de production et de consommation alimentaires plus résilients à La Réunion ? Quelle appropriation des savoirs, savoir-faire et savoir-être au regard des nouveaux modes d'apprentissage numérisés ? Quels leviers pour une relance placée sous le signe de la transition écologique ? Telles sont les quelques questions que le CESER s'est posée.

Suite à la saisine du Président du Conseil régional en date du 9 octobre 2020, il a poursuivi sa réflexion en répondant en partie à quelques questions dans sa deuxième contribution « Et maintenant la voie des impossibles, panser le présent, penser demain »².

Il l'a structuré autour de :

- > La concentration des moyens. Avec le plan de relance européen REACT-UE, celui du plan de relance national qui se déclinera dans les territoires, ceux des plans de soutien exceptionnel régional et départemental déjà existants, l'articulation de ces moyens financiers devient un enjeu majeur dans une logique de mutualisation et de coordination des acteurs afin de répondre vite et fort à la crise.
- > La coordination des acteurs dans des espaces d'initiatives territoriales est le garant d'une prise de décisions collégiales et concertée. Ces espaces sont nécessaires pour poser les bases d'instances de dialogue et de gouvernance partagée. Dans ce contexte de crise en particulier, la confiance entre l'État, les collectivités territoriales, et le citoyen doit nécessairement être renouvelée.
- > La contractualisation des politiques publiques intégrées. La co-responsabilité des acteurs de la société qu'ils soient publics, privés, associatifs, ou plus largement de la société civile autour d'un projet commun permet d'enclencher une dynamique territoriale autour de l'analyse de la voie des possibles, l'évaluation et la décision.

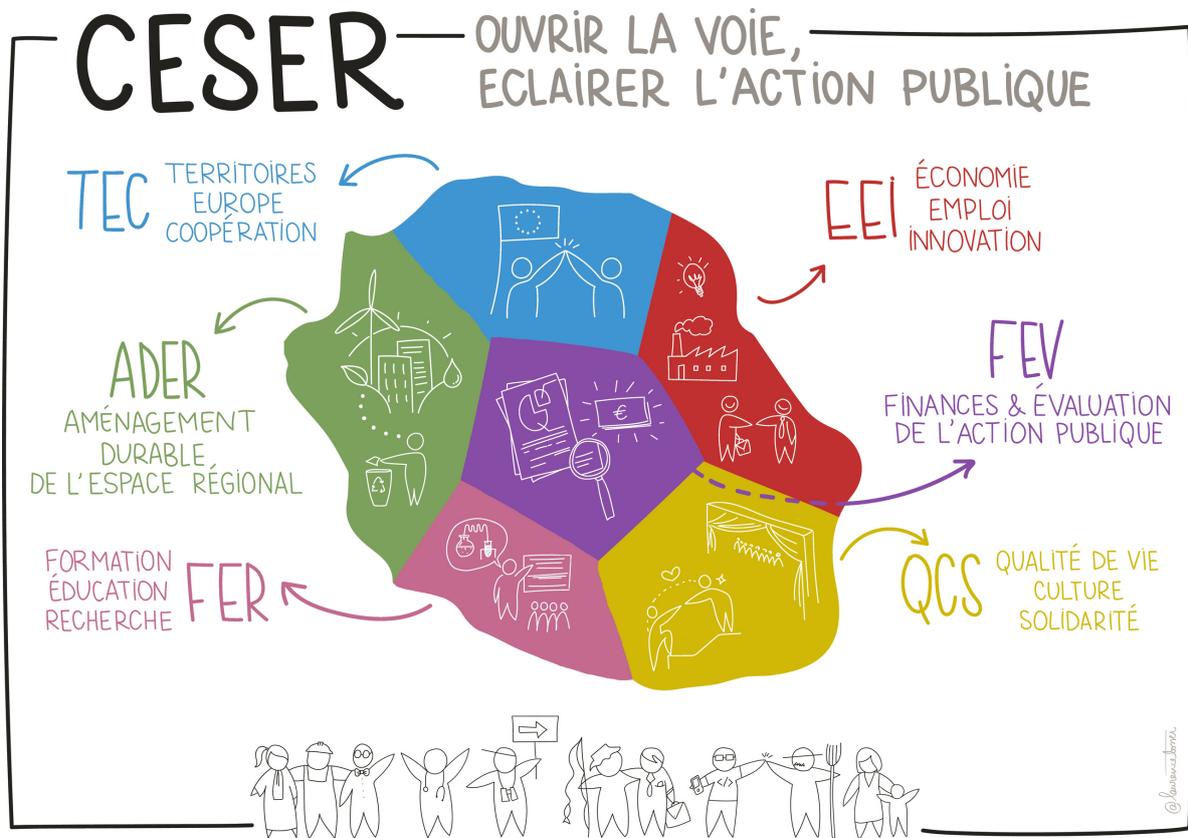
1 Adoptée par le Bureau du 18 juin 2020, par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

2 Adoptée par le Bureau du 3 novembre 2020, par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

EXERCICE 2021

AVIS DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE,
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL
SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

Novembre 2020



CESER
ILE DE LA RÉUNION

Ouvrir la voie, Eclairer l'action publique

SOMMAIRE

PARTIE : AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES.....	05
PARTIE : GOUVERNANCE PARTAGÉE	10
PARTIE : LES GRANDES ORIENTATIONS PAR PILIER D'INTERVENTION.....	13
PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS.....	14
PILIER 2 : ENGAGER LA 2 ^{ème} GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS.....	17
PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES.....	21
PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE.....	26
PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOT'FIERTÉ.....	29
PILIER 6 : PLUS D'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES FAMILLES.....	32
PILIER 7 : CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'OCÉAN INDIEN.....	35

AFFAIRES GÉNÉRALES ET FINANCIÈRES

La crise de la COVID-19 a eu, dans un premier temps, des répercussions importantes d'ordre sanitaire pour ensuite se propager rapidement aux domaines économiques, sociaux et sociétaux, et a eu des impacts budgétaires et financiers forts. Ces éléments pèsent lourdement sur le budget actuel (2020) de la Collectivité et ce à deux égards :

> Les dépenses ont augmenté de manière significative du fait des mesures d'urgence prises au titre du plan exceptionnel de soutien qu'elle a adopté puis renforcé par des DM respectivement le 6 avril et le 9 juin 2020. Ainsi depuis avril 2020, elle a engagé 120 M€ à ce titre (cf. tableau ci-dessous).

Mesures d'urgence mises en place pendant confinement	Fonctionnement (M€)	Investissement (M€)
contribution au fonds de solidarité nationale (3 mois)		6,48
contribution au fonds de garantie régionale – BPI		3
contribution au fonds de rebond – BPI		7,5
création du fonds de solidarité régionale		20
extension du chèque numérique		0,2
soutien à l'acquisition de matériel sanitaire au CHU et établissements médico-sociaux		1
dispositif d'aide alimentaire en soutien aux associations	0,9	2
soutien à la presse quotidienne régionale et numérique	2	
achat d'équipement de protection	6	
total plan d'urgence pendant confinement (M€)	8,9	40,18
Mesures de relance de l'activité après confinement	Fonctionnement (M€)	Investissement (M€)
relance de la commande publique	2,3	20
dont réseaux et espaces verts	2,3	
dont plan dédié aux communes		20
plan de solidarité pour le tourisme 2020	17	10
dont le dispositif des chèques "Mon île 974"	17	
dont l'accompagnement des entreprises touristiques		10
compléments de crédits pour le fonds de solidarité régionale		5
aide dans le secteur de l'aérien (SEMATRA)		10
aide complémentaire chèques numériques		1,5
dispositif d'aide dans le secteur culturel	4	1,2
total plan de relance de l'activité après confinement (M€)	23,3	47,7
Total plan exceptionnel COVID-19 Région Réunion (M€)	32,2	87,88
		120,08



> Dans le même temps, les recettes liées à la fiscalité indirecte assise sur l'évolution de l'activité économique sont également en baisse. C'est le cas de la Taxe Spéciale sur la Consommation de Carburant (TSCC), de l'Octroi de mer, de la taxe sur les certificats d'immatriculation de véhicules ainsi que la taxe sur le transport public aérien et maritime. La Collectivité estime cette perte de recettes à 49,7 M€ dont 39,5 M€ impacte directement l'exercice budgétaire 2020 et le reste vraisemblablement lors de l'exercice 2021. Ces baisses de ressources se sont ajoutées aux pertes déjà prévues dans le budget 2020 de 20 M€ au titre du transfert de la compétence apprentissage et de 50 M€ au titre du maintien du gel de la TSCC. Dans la troisième Loi de Finances Rectificative 2020, une compensation des pertes au titre de la TSCC et de l'Octroi de Mer en raison de la crise COVID-19 a été votée. Cette dotation fait l'objet d'un acompte de 20 M€ sur l'exercice budgétaire 2020 de la Région Réunion.

La Collectivité sera confrontée, en 2021, à un « effet ciseau » puisque les dépenses vont augmenter alors que les recettes diminueront. Il est fort probable que l'exercice 2021 soit soumis à de fortes contraintes budgétaires et que les indicateurs financiers clés à savoir le taux d'épargne brute et la capacité de désendettement s'en trouvent dégradés.

Pour la Commission, il est impérieux de restaurer rapidement les capacités financières de la Collectivité et de mettre en place également des mécanismes de sécurité qui lui permettraient de s'assurer des marges de manœuvre financières nécessaires à l'exercice de ses compétences, d'autant plus si la situation est appelée à s'aggraver.

Pour la Commission, plusieurs dispositifs pourraient apporter une réponse :

> Le « serpent budgétaire » proposé par l'État visant à constituer un fonds de sauvegarde en cas de nouvelle crise, dès lors qu'il dégage un reversement positif en faveur de la Collectivité.

> Bien que celui-ci soit suspendu, la non reconduction du contrat de confiance qui plafonnait la hausse annuelle des dépenses réelles de fonctionnement de la Collectivité à 1,25 %.



Cependant, la gestion de la dette partagée entre une exposition quasiment identique à taux fixe et à taux variable sécurise les finances de la Collectivité.

Néanmoins, la Commission souligne la forte incertitude qui caractérise ces Orientations budgétaires 2021 en raison de :

- > l'imprévisibilité de l'évolution de la situation sanitaire,
- > l'imprévisibilité de l'évolution de l'activité économique et des conséquences à long terme sur les plans de soutien et les recettes fiscales,
- > l'imprévisibilité des financements européens à venir tant au titre du REACT-UE quedes fonds européens,
- > la déclinaison territoriale du plan de relance national.

Afin de mettre en cohérence et en adéquation les financements de la Collectivité avec les enjeux du territoire et les cibles à atteindre, la Commission rappelle que le CESER, dans sa contribution « Et maintenant la voie des impossibles, panser le présent, penser demain »³, appelle de ses vœux :

> **la mise en place d'une « Conférence des territoires ultra-marins » associant l'État et les collectivités territoriales afin de poser les bases d'un « budget de droit commun », d'un « budget de convergence et de transformation » ainsi que d'un « budget de relance » dans les DOM.** Cette conférence permettrait d'articuler l'ensemble des enveloppes financières selon les principes de différenciation et de souveraineté financière. À la suite de cette conférence, la création d'un « Comité des Financeurs » pourrait être l'illustration parfaite d'une coordination d'acteurs afin de mieux articuler les différents financements au service du territoire.

> **La tenue d'une Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), en lien avec le Comité Régional de l'Information Économique et Sociale de La Réunion (CRIES-R), afin de poser un diagnostic partagé de la situation et de définir une stratégie du territoire.**

Afin de mieux anticiper, et à tout du moins, comprendre les stratégies financières envisagées par le Conseil régional dans ces Orientations budgétaires 2021, la Commission rappelle qu'il est indispensable d'investir davantage dans tous les outils permettant aux services de développer une vision à long terme et prospective des changements à venir.

3 Contribution du CESER « Et maintenant la voie des impossibles, panser le présent, penser demain » – Bureau du 3 novembre 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.



Ainsi l'actualisation en cours de la Trajectoire d'Équilibre (TE) et de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) et de Fonctionnement (PPF) sont des exercices essentiels pour définir une stratégie de financement adaptée, de s'assurer de sa soutenabilité à long terme dans le respect des équilibres budgétaires⁴.

La Commission note qu'un premier travail d'actualisation de la TE a été réalisé mais qu'il doit être revu compte tenu de la crise sanitaire actuelle. Elle réitère sa demande d'être destinataire tant des premiers documents réalisés que de la révision en cours lorsqu'elle sera achevée. Elle souhaite, ainsi, a minima, pouvoir disposer des évolutions tendancielles des indicateurs clés, comme présentés dans le rapport, à la fois dans une vision rétrospective que prospective pour l'année en cours et celles à venir.

Elle estime que, cette vision prospective doit, aussi, se décliner au niveau de la gestion des ressources humaines par la mise en œuvre d'une Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC). Cette GPEEC est aujourd'hui encore plus nécessaire afin d'adapter l'organisation de la Collectivité en temps de crise et de mieux accompagner les personnels vers les mutations de demain.

Au niveau du patrimoine immobilier, la Commission salue le travail réalisé qui permet **de disposer d'une vision stratégique et d'un inventaire précis du patrimoine immobilier de la Collectivité.**

Un inventaire des transferts d'actes de propriété restant à réaliser (foncier des lycées, routes nationales, CREPS et gare routière) est désormais nécessaire. Dans une optique de valorisation, la Commission invite la Collectivité à renforcer sa politique de digitalisation notamment dans la gestion des baux.

De manière plus générale, au niveau des technologies de l'information et de la communication, la numérisation des processus de la Collectivité est devenue un enjeu majeur pour assurer la continuité du Service public. Cela implique, en interne, à la fois de renforcer encore et significativement les capacités des réseaux informatiques, de garantir leur protection, en particulier en ce qui concerne la sécurité des données et d'investir massivement dans des outils permettant le télétravail (équipement en matériels, équipement en logiciels, notamment de visioconférence ...).

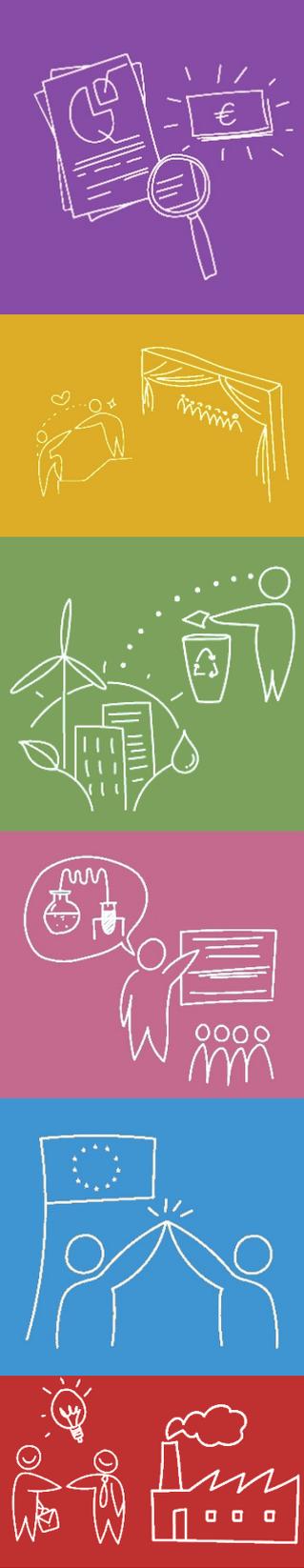
⁴ Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2020 - Assemblée plénière du 22 octobre 2019.



Conséquence de cette numérisation, la dématérialisation des processus touche désormais les procédures vis-à-vis des usagers. La Commission alerte la Collectivité sur la fracture numérique et l'inégal accès des Réunionnais.es aux outils informatiques. Elle suggère à la Collectivité de rapprocher ses services aux travers d'infrastructures mobiles et d'accompagnement de proximité en particulier dans les zones rurales⁵, ceci afin de renforcer la confiance entre le Citoyen et ses instances politiques, prémices de la démocratie participative et de l'inclusivité des attentes citoyennes dans les politiques publiques intégrées. Elle suggère au Conseil régional d'utiliser au maximum les potentialités offertes par le Gouvernement en la matière, en créant un GIP⁶ accès au numérique pour accompagner les lycées, les collèges, les associations, les collectivités, les CCAS, etc. dans leur proximité avec les citoyens.

5 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2020 – Assemblée plénière du 22 octobre 2019.

6 Groupement d'Intérêt Public.



GOVERNANCE PARTAGÉE

COMMISSION AD-HOC

La Commission retrouve dans ces Orientations budgétaires des propositions du CESER dans son rapport sur « **Territoire à Citoyenneté Positive** »⁷. Si elle prend acte des Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'année 2021 inscrites dans la partie « **Gouvernance Partagée** » du document, elle note, cependant, qu'aucun budget spécifique n'est alloué à cette orientation. Cette absence freine, en son sens, l'ambition affichée d'en faire un axe majeur de sa politique.

Elle partage l'ambition de la Collectivité de déployer des « **Lieux de construction partagée** » à travers quatre grandes thématiques. Dans ce cadre, sa démarche, a pour objectif, notamment, d'expliquer les politiques régionales et susciter la participation citoyenne. Ces lieux sont :

- > **les antennes de la Collectivité,**
- > **les lieux ou organes neutres de concertation,**
- > **dans les foyers mêmes des citoyens,**
- > **les plateformes numériques.**

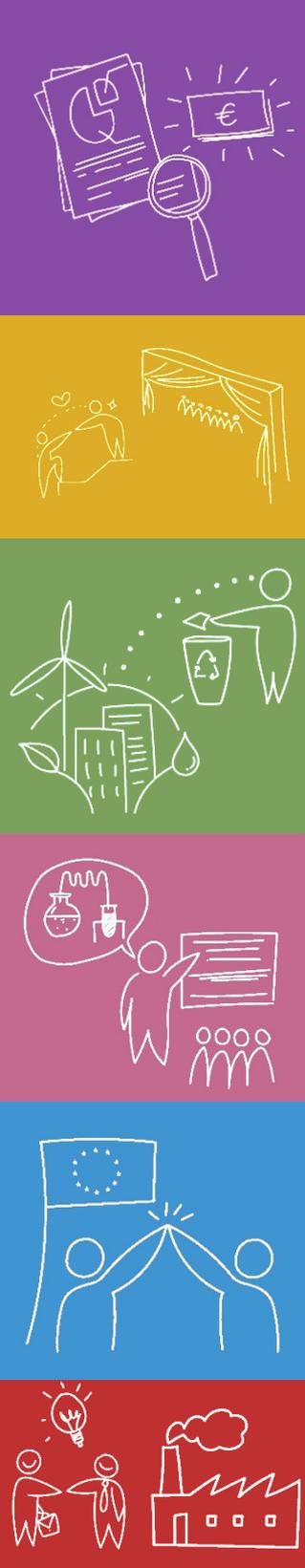
Elle l'invite, pour le futur, à une **co-construction** de ses Orientations budgétaires avec ses Conseils Consultatifs. Cette co-construction relève du plus haut niveau de participation aux affaires publiques, selon **l'échelle d'Arnstein du pouvoir d'agir citoyen**⁸. En effet, dans le cadre de cette démarche, les citoyens sont pleinement associés à l'élaboration du projet et ce, dès sa conception. Ce niveau de participation est un corollaire à une **gouvernance partagée**⁹ qui est une condition essentielle à un Territoire à citoyenneté positive, encourageant les citoyens à être **acteurs** du territoire et créant du lien entre les personnes qui souhaitent participer aux Politiques publiques. Cette approche est aussi défendue dans **sa seconde contribution sur la COVID-19 « Et maintenant la voie des impossibles ? Panser le présent, penser demain »**¹⁰, suite à la saisine du président du Conseil régional.

7 CESER, 2020 « Faire de La Réunion du Millénaire un Territoire à Citoyenneté Positive et de Défi Educatif » - Bureau du 16 juillet 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

8 CESER, 2020 « Territoire à Citoyenneté Positive », p22, figure 7 « Échelle d'Arnstein du pouvoir d'agir citoyen » - Bureau du 16 juillet 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

9 Définition du CESER : « Chaque acteur à sa place mais pleinement engagé dans la décision finale », p51 - Bureau du 16 juillet 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

10 CESER, 2020 « Et maintenant la voie des impossibles? Panser le présent, penser demain », p7 - Bureau du 3 novembre 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.



En ce qui concerne le déploiement des antennes, elle note la volonté de la Collectivité de favoriser davantage **de proximité** et **de co-construction des actions et des projets** à caractère régionaux, pour faire émerger des propositions citoyennes. Dans son rapport « Faire de La Réunion du Millénaire un Territoire à Citoyenneté Positive », la Commission avait suggéré l'ouverture d'un espace physique de type Espace d'Initiative Citoyenne offrant aux citoyens un lieu de travail leur permettant de transformer leurs idées en véritables expérimentations territoriales¹¹. La Commission préconise une **formation** des agents administratifs **à la co-construction** afin d'élever leur concernement à la concertation et de renforcer les **capacités d'agir** des personnes engagées dans les exercices de participation¹². Le réseau des Développeurs Économiques Locaux, proposant des formations en ce sens, peut être mobilisé.

En ce qui concerne les lieux neutres dédiés à la consultation, la Commission souligne le souhait de la Collectivité de **nouer de nouvelles relations avec ses conseils consultatifs** en prenant en considération leurs travaux, en facilitant le dialogue entre les services et les décideurs et en assurant l'exactitude des informations transmises. Par ailleurs, elle note la volonté de la Collectivité de **favoriser les expertises partagées** entre celle-ci et ses conseils consultatifs, dont il appelle de ses vœux la mise en œuvre depuis longtemps. En outre, elle souhaite des contacts plus soutenus entre les Commissions du CESER avec les élus de la Collectivité régionale. Elle relève les ambitions pour le Conseil Consultatif Citoyen en 2021 en matière de formation, d'information des citoyens et de valorisation de ses travaux en vue de **légitimer leur représentation**. Aussi, elle préconise d'assurer une meilleure représentativité des membres de ce Conseil, le dispositif de tirage au sort ayant montré sa limite de la légitimité, de manière générale. Par ailleurs, elle invite la Collectivité à déployer des moyens supplémentaires pour mieux communiquer sur les conseils consultatifs.

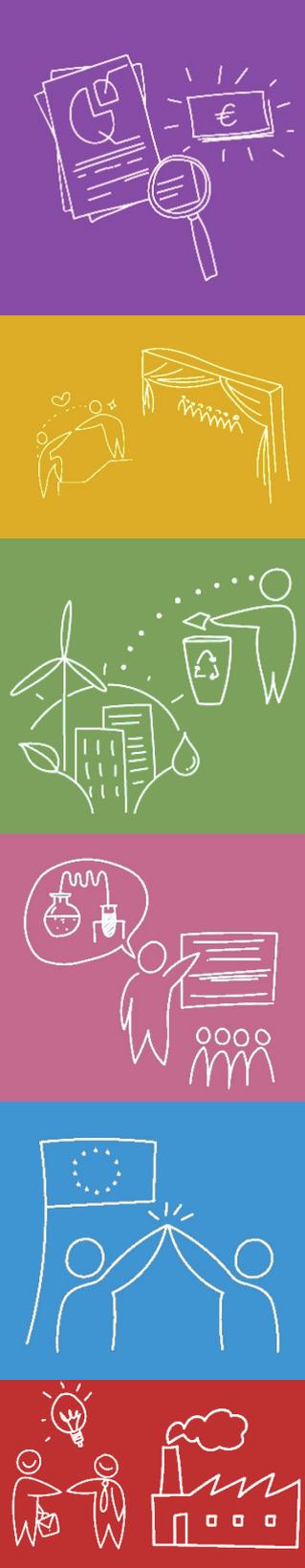
Concernant le Conseil Régional des Jeunes, la Commission encourage la DGA « Gouvernance Partagée » à susciter **l'engagement citoyen dès le plus jeune âge**¹³. Elle note l'ouverture prochaine de cet espace de dialogue pour les jeunes et encourage la Collectivité à établir des **partenariats** avec les lycées et les associations dédiées aux jeunes. Elle préconise d'interroger les jeunes sur des politiques publiques ne concernant pas uniquement la jeunesse, notamment par le biais d'un **dialogue structuré**¹⁴.

11 CESER, 2020 "Territoire à Citoyenneté Positive", p52, Focus 5, action 3 - Bureau du 16 juillet 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

12 CESER, 2020 "Territoire à Citoyenneté Positive", p49, Focus 3, action 4 - Bureau du 16 juillet 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

13 CESER, 2020 "Territoire à Citoyenneté Positive", p 47, Focus 2, action 1 - Bureau du 16 juillet 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

14 CESER, 2020 "Territoire à Citoyenneté Positive", p47, Focus 2, action 2 - Bureau du 16 juillet 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.



Celui-ci est une méthode préconisée par le CESER pour permettre aux jeunes de participer à la vie publique et faire émerger leurs propositions.

Pour ce qui est de la gouvernance partagée déployée dans les territoires, la Commission approuve la démarche d'intervention de **proximité**, d'organisation de réunions territoriales pour co-construire avec les habitants ainsi que le soutien aux actions associatives.

Toutefois, elle invite la Collectivité à rechercher « **l'éveil** » au sens **du concernement**¹⁵. Se pose ainsi la question de savoir « **Comment intéresser le Citoyen au plus près des territoires ?** » et « **Est-ce que les actions émises et déployées, éveillent les Citoyens ?** ».

S'agissant de leur participation par le numérique, la Commission souscrit à la démarche de la mise en place de la plateforme « **Cap citoyen** » ainsi que de **l'Observatoire de l'avis citoyen**. Toutefois, elle préconise l'installation des **bornes d'accès** dans les antennes de la Collectivité pour améliorer la participation sur la plateforme « Cap citoyen » et permettre **la participation numérique des citoyens** aux projets de la Collectivité. Cette participation pourra également se faire via des séances de formation, notamment pour celles et ceux qui sont éloignés du numérique ou ne disposant pas d'équipement informatique et d'Internet.

En effet, **la Commission estime que plus les citoyens seront informés et formés, plus ils se mobiliseront et se responsabiliseront**. En effet, **la formation** permettant la compréhension de **l'information** délivrée, socle commun, libère **la participation** citoyenne puisqu'elle nourrit les capacités engageantes des individus. Cette participation induit **une plus grande responsabilité** de leur part, condition essentielle à **une adhésion** aux politiques publiques. Par ailleurs, elle est d'avis qu'un jeune mieux formé au numérique peut faire le relais dans son cercle familial.

Par ailleurs, la Commission préconise la mise en place **d'une Charte de la concertation**¹⁶ au niveau de la Collectivité régionale pour généraliser la concertation dans tous les processus de décisions publiques et pour réguler les échanges entre les citoyens, citoyens élus et représentatifs.

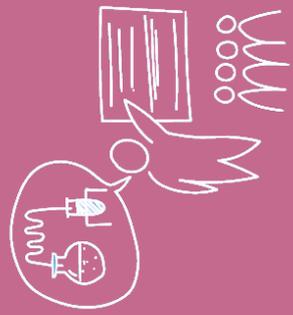
Enfin, elle suggère une **évaluation** ex-post des actions entreprises en 2019 pour constater l'atteinte des objectifs. Par ailleurs, elle regrette l'absence d'un bilan ainsi que des indicateurs qualitatifs et quantitatifs de résultats, tels que le taux de participation des Citoyens dans les réunions ou sur la plateforme numérique. De même, dans son rapport « Faire de La Réunion du Millénium un Territoire à Citoyenneté Positive », la Commission avait suggéré d'évaluer les politiques publiques co-construites entre les citoyens, les administrations et les élus¹⁷.

15 Processus qui conduit des individus à franchir le pas de la mobilisation. Brent 2008.

16 CESER, 2020, « Territoire à Citoyenneté Positive », p45 Focus 1, action 1- Bureau du 16 juillet 2020 par délégation de l'Assemblée Plénière du 4 avril 2018.

17 CESER, 2020 "Territoire à Citoyenneté Positive", p45 Focus 1, action 5 - Bureau du 16 juillet 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

LES GRANDES ORIENTATIONS PAR PILIER D'INTERVENTION

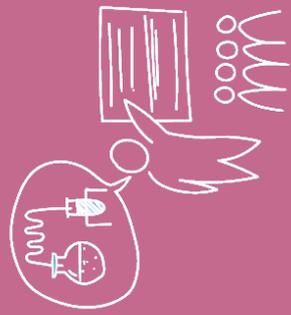


PILIER 1 : UN PASSEPORT RÉUSSITE POUR CHAQUE JEUNE RÉUNIONNAIS

La Commission partage l'analyse de la Collectivité en raison des conséquences inévitables de la crise COVID-19 sur l'insertion et l'emploi. **Pour y répondre, les Orientations budgétaires indiquent un double défi : valoriser et créer les emplois de demain et accompagner au mieux la nécessaire transformation économique et inclusion numérique du secteur de la Formation et de l'Éducation.**

Ces orientations traduisent un volontarisme régional **de soutenir le pouvoir d'achat des jeunes et des familles, de s'engager dans l'innovation digitale des actions de formation et de mobiliser une offre de formation qualifiante adaptée aux besoins des secteurs impactés par la crise.** La Commission salue la réactivité du Conseil régional à travers les mesures exceptionnelles déployées, depuis le mois de mars notamment, pour assurer la continuité pédagogique et l'activité de formation par l'amélioration de l'accès au numérique, le Plan Ordinateur Portable ou encore l'aide spéciale COVID-19.

> Concernant l'offre de formation, la Commission note **la mesure positive d'ouverture de places supplémentaires en formations sanitaires et sociales pour les métiers d'infirmiers et d'aides-soignants** en réponse et en anticipation des besoins dans le cadre du plan France relance. Néanmoins, elle restera attentive aux résultats de **l'étude sur l'insertion professionnelle des infirmiers nouvellement diplômés afin de mesurer les besoins réels sur le territoire.** De plus, le renforcement de l'offre de formation devra être en articulation entre les mesures nationales et le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS).



Aussi, en lien avec le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), la Commission restera attentive à la **coordination et la cohérence de l'offre de formation entre Pôle emploi et le Conseil régional**. Cela suppose, par ailleurs, une appréciation par la Collectivité régionale des besoins prioritaires, au travers d'un diagnostic partagé, pour être au plus près des réalités économiques locales.

Elle souhaite que la Collectivité s'engage résolument dans les orientations décidées au plan national concernant le CREFOP, orientations que le CESER avait souhaité dans sa seconde contribution sur la COVID-19 « Et maintenant la voie des impossibles? Panser le présent, penser demain »¹⁸.

> L'accompagnement du Conseil régional pour la **modernisation des appareils de formation est particulièrement à souligner**. Dans le contexte sanitaire actuel, il semble plus que nécessaire de **maintenir une offre de formation à distance**. La Commission constate dans le plan de relance national, l'augmentation du potentiel d'offres de Formation Ouverte A Distance (FOAD). Aussi, elle note le soutien des fonds européens pour le déploiement d'équipements et d'outils des appareils de formation ayant réalisé un état des lieux et un diagnostic des besoins.

En ce sens, la Commission salue les dispositifs permettant **l'acquisition d'un équipement numérique pour les élèves du premier et second degré**. La période de confinement a montré tout l'intérêt des actions mises en place par le Conseil régional pour pallier la fracture numérique (POP, ...). Elle se satisfait également de **l'accompagnement de la Collectivité aux projets de tiers-lieux Numérique** que le CESER avait d'ailleurs préconisé dans ses récentes contributions¹⁹.

> Concernant l'apprentissage, la Commission prend acte de l'achèvement des travaux de réhabilitation du CFA Léon Legros et de la poursuite du financement du fonctionnement des internats existants. **En matière de mobilité extérieure et intra-insulaire, elle maintient son souhait d'accompagner les apprentis dans leurs déplacements afin de sécuriser leur parcours²⁰. De plus, elle souhaiterait la mise en place d'un véritable suivi sur l'insertion professionnelle des apprentis.**

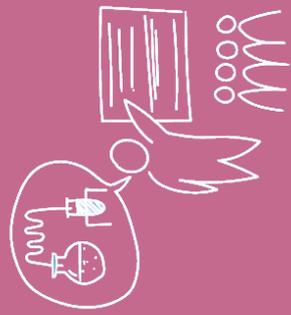
Elle demande au conseil régional d'être extrêmement vigilant sur les nouvelles orientations qui sont prêtées au gouvernement en ce qui concerne le financement de l'apprentissage (diminution des aides aux CFA).

18 CESER, 2020 « Et maintenant la voie des impossibles? Panser le présent, penser demain », p7 - Bureau du 3 novembre 2020 par délégation de l'Assemblée Plénière du 4 avril 2018.

19 Rapport du CESER « Faire de La Réunion du Millénaire un territoire à citoyenneté positive et un territoire de défi éducatif » - Bureau du 17 juillet 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

Contribution du CESER « Et maintenant, que voulons-nous ? » - Bureau du 18 juin 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

20 Note du CESER sur la réforme de l'apprentissage dans le cadre de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 » - Assemblée plénière du 13 décembre 2019.



> La Loi du 5 septembre 2018 a confié au Conseil régional la nouvelle compétence d'information sur les enseignements et les métiers et son rôle de coordonner les actions des organismes participant au Service Public Régional de l'Orientation (SPRO). Selon une récente étude de l'IFOP, un quart des lycéens de terminale déclare que **la crise actuelle a un impact sur leur choix de filières (25 %)**²¹. **Il est donc essentiel d'accompagner les jeunes dans leur parcours d'orientation dans ce contexte de crise.** Ainsi, la Commission prend acte de l'organisation du prochain salon virtuel des métiers de l'industrie pour les collégiens et les lycéens.

> Concernant la restauration scolaire, elle soutient la politique régionale élaborée en faveur d'une alimentation équilibrée et saine intégrant des produits locaux au sein des établissements. A cet égard, la Commission **remarque l'évolution positive de la part des produits locaux dans les commandes des cuisines régionales et prend note de l'objectif de 30 % de consommation de viande locale pour 2021.**

> Concernant les fonds européens, la Commission constate que les programmes européens vont être fortement sollicités pour mettre en place les politiques régionales prioritaires, notamment pour la relance en faveur de l'économie, l'emploi et le numérique mais aussi pour soutenir des initiatives à plus long terme. Par ailleurs, elle prend acte que le Conseil régional va devoir poursuivre et finaliser la mise en œuvre des programmes FEDER-FSE 2014-2020 tout en démarrant la nouvelle programmation 2021-2027 complémentairement à la mise en œuvre opérationnelle du nouvel instrument européen dédié à la relance « Next Génération EU ».

En ce sens, ces Orientations budgétaires demandent à être précisées et chiffrées **lors du prochain BP 2021. La Commission souhaite, dans ce cadre, une réelle articulation et visibilité des mesures de relance européennes, nationales et régionales sous l'autorité du CREFOP.**

21 Enquête IFOP : « Lycéens et étudiants à l'heure du Coronavirus » du 27 mai 2020.

PILIER 2 : ENGAGER LA 2ÈME GÉNÉRATION DES GRANDS CHANTIERS RÉUNIONNAIS

La Commission note que la **crise de la COVID-19 a fortement touché les secteurs d'activité liés à l'aménagement** et aux grands chantiers : « à la fin juin 2020, en cumul sur les 12 derniers mois, les autorisations de construire reculent de 4,2 % et les ouvertures de chantier de 8,5 % »²². En ce qui concerne les secteurs de la construction publique, du génie civil et des routes, « en glissement annuel, le niveau des consultations chute, soit -46 % par rapport au trimestre 2 de 2019 »²³. Ces premiers indicateurs ne sont que les **prémices des impacts économiques du confinement** puis de la lente reprise de l'activité économique entre mars et juillet 2020, qu'il convient d'anticiper.

Ainsi, si les mesures de soutien aux entreprises, proposées par l'État et le Conseil régional, ont pu contenir les effets néfastes de la crise et maintenir un niveau stable d'emplois salariés, la Commission considère qu'il s'agit à présent de **soutenir la reprise économique par une politique de grands travaux ambitieuse**.

« Transformer le risque en chance, la crise en opportunité »²⁴, c'est dans cette logique que le projet d'aménagement de « La Réunion de demain »²⁵ doit s'inscrire. Dans sa première contribution sur la COVID-19 « Et maintenant, que voulons-nous ? », le CESER s'était d'ailleurs interrogé sur « les marges de manœuvre pour permettre une relance tournée vers des projets d'aménagement durable notamment dans le secteur de la mobilité et des logements »²⁶.

Les grands chantiers sont en effet un des leviers qui permettront la transformation économique, sociale et environnementale du territoire prônée dans les plans de relance national « France Relance 2030 » et européen « Next Generation EU » ainsi que dans la trajectoire Outre Mer 5.0²⁷.

²² « Chiffres clés du BTP – T2 2020 », CERBTP, septembre 2020.

²³ Ibid.

²⁴ Introduction du Président de la République Emmanuel Macron, France Relance, septembre 2020. ²⁵ Conseil régional de La Réunion, Orientations budgétaires 2021, p 100.

²⁶ Contribution du CESER, « Et maintenant, que voulons-nous » - Bureau du 18 juin 2020.

²⁷ Plan de convergence et de transformation des Outre-mer, 2018.



Avec la poursuite des travaux d'études de plusieurs projets structurants pour le territoire comme le Réseau Régional de Transport Guidé (RRTG), la Nouvelle Entrée Ouest (NEO) de Saint-Denis ou encore les projets d'infrastructures dans l'Ouest comme l'Ecocité insulaire et tropicale et l'Est avec le Pôle Portuaire Industriel et Énergétique de Bois Rouge, le Conseil régional a installé **les premiers jalons d'un futur aménagement de La Réunion**. Dans un contexte économique tendu, la Commission insiste sur la **nécessité de concrétiser** dans les futures années les réflexions engagées sur ces différents projets.

Dans le cadre de ces Orientations budgétaires 2021, la Commission constate que les mesures prioritaires visent à accompagner la relance économique et sociale du territoire post-pandémie :

> Concernant la politique régionale de **mobilité durable**, la Commission rappelle que la mobilité des Réunionnais est une des **conditions au développement socioéconomique** de La Réunion. Par ailleurs, « les transports sont à la croisée des politiques publiques liées au développement économique, à l'emploi et formation, aux loisirs, à la protection de l'environnement »²⁸ et il convient dès lors de les considérer **de manière transversale** afin d'assurer une cohérence en matière d'ambitions et d'investissements. Cette transversalité doit également **s'inscrire dans le long terme** avec des projets pouvant s'adapter aux évolutions sociétales, climatiques ou technologiques à venir. La Commission partage ainsi la poursuite des projets au service de la **multimodalité** (développement du covoiturage, Plan Régional Vélo, Run Rail etc.), mais souligne toutefois la nécessité d'aller au-delà de ces mesures pour limiter le coma circulatoire en cours et à venir. Pour assurer une intermodalité cohérente et efficace et des solutions et services pertinents sur l'ensemble du territoire, la Commission insiste de nouveau²⁹ sur la nécessité du travail de **concertation et de coordination des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)** dont **le champ de compétences a été élargi** avec la récente Loi d'orientation des mobilités³⁰. Pour ce faire, elle considère, par exemple, que le Syndicat Mixte des Transports de La Réunion (SMTR) est l'instance la plus pertinente, pour élaborer et mettre en œuvre les **contrats opérationnels de mobilité**³¹ à l'échelle des bassins de mobilité entre le Conseil régional et les EPCI.

28 Avis du CESER sur la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la CINOR - Bureau du CESER du 28 avril 2020 - par délégué de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

29 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2020 - Assemblée plénière du 28 janvier 2020.

30 Loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités.

31 Article 15 de la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités

La Commission encourage le développement de ces contrats conclus de manière pluriannuelle qui déterminent les résultats attendus et les indicateurs de suivi, qui doivent être évalués à mi-parcours. Ceux-ci pourront être traduits dans un futur Plan Régional des Transports³².

> Concernant la plateforme aéroportuaire de Pierrefonds, vecteur de développement économique du bassin Sud, la Commission insiste sur la nécessité pour le Conseil régional d'**assurer un suivi** minutieux des investissements par le biais du Syndicat Mixte de Pierrefonds (SMP). Il en va de même pour le suivi de la SEMATRA. Elle prend acte de la volonté du Conseil régional de soutenir davantage la compagnie régionale au vu des impacts sans précédents de la crise sanitaire, notamment en termes de maintien de l'emploi.

> Concernant le chantier de la Nouvelle Route du Littoral (NRL), la Commission relève la consolidation des travaux et la volonté du Conseil régional de pouvoir livrer, fin 2021, le tronçon des 9 premiers kilomètres St-Denis-Grande Chaloupe. Cette solution transitoire permettra dans l'attente de la livraison définitive, une **meilleure sécurisation et mobilité des Réunionnais** lors de leurs déplacements quotidiens. Elle note que le reste des travaux de construction de la digue fera l'objet d'un nouveau marché. La Commission partage la nécessité de **consolider la démarche partenariale** de ce nouveau marché de travaux, notamment concernant l'approvisionnement en matériaux qui devrait faire l'objet d'un dialogue renforcé entre l'État, le Conseil régional, les acteurs économiques et les représentants de la société civile que ce soit pour le présent chantier, mais également pour l'ensemble des projets d'aménagement à venir. Comme dans son précédent avis³³, elle souligne la participation annoncée³⁴ de l'État au montage financier de la NRL. Cette solidarité nationale est d'autant plus nécessaire dans le contexte actuel, car elle permettrait de réorienter les investissements vers d'autres chantiers liés à la relance.

> Concernant le plan régional d'aide aux communes, la Commission relève que celui-ci arrive à son terme en 2021 avec une participation totale d'environ 465 millions d'euros³⁵ depuis 2010. Elle salue le souci de la Collectivité d'**évaluer le dispositif** en termes « d'intérêt public et de bénéfice à la population »³⁶ et demande à être destinataire des résultats.

32 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2020 - Assemblée plénière du 28 janvier 2020.

33 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2020 - Assemblée plénière du 28 janvier 2020. 34 Conseil régional de La Réunion, Orientations budgétaires 2021, p 104.

35 Conseil régional de La Réunion, Orientations budgétaires 2021, p 113.

36 Ibid. p 114.

Enfin, concernant le financement, la Commission partage le souhait du Conseil régional d'**exploiter tous les outils financiers nationaux** (plan de relance et plan de convergence) ou européens (plan de relance, REACT-UE et programmation 21021-2027) à sa disposition dans un contexte économique instable contraignant et fragilisant le budget de la Collectivité. Elle insiste néanmoins sur la nécessité d'**articuler l'ensemble des fonds** que ce soit en termes d'**éligibilité** des projets que sur la **temporalité**. À titre d'exemple, sur la mobilité, le plan France Relance a défini comme priorité, le financement d'infrastructures et de mobilités vertes, tout comme le plan de convergence³⁷ ou la nouvelle programmation européenne 2021-2027. Il conviendra ainsi de sélectionner et flécher les projets vers les financements les plus pertinents dans une **logique renforcée d'optimisation des fonds publics**. La Commission portera une attention particulière à cette articulation, lors de ses travaux sur le Budget primitif 2021.

³⁷ Plan de convergence et de transformation des Outre-mer, 2018.



PILIER 3 : LIBÉRER LES ENTREPRISES, LIBÉRER LES ÉNERGIES

Le projet d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021 pour le volet économique présenté devant la Commission Économie, Emploi et Innovation (EEI) s'inscrit dans un contexte particulièrement contraint, marqué tant par la crise des « Gilets Jaunes », que par celle sanitaire liée à la COVID-19 avec des conséquences sur le plan économique en général et sur la santé des entreprises et de l'emploi en particulier. Alors qu'en 2019, on assistait à l'amélioration du taux de pérennité à 3 ans des entreprises (78 %), à la création de 7 000 entreprises et à une croissance de 2,2 % en volume, l'année 2020 a été marquée par une baisse de l'emploi salarié (-4 500 personnes), de l'activité (-28 % durant la phase de confinement et -10 % en juin 2020).

Dès lors, tout en s'appuyant sur une structure de budget de droit commun et en cohérence avec les Orientations de la mandature, l'intervention de la Collectivité pour 2021 s'inscrit dans une dynamique visant à maximiser les retombées positives pour le territoire. Celle-ci s'exprimera en matière de structuration du tissu économique, de dynamisation des entreprises, de soutien à l'emploi à travers la mobilisation d'instruments financiers mis en œuvre (plan de relance adossé à REACT-UE, nouvelle programmation européenne 2021-2027, Contrat de Convergence et de transformation, nouvelle réforme de l'Octroi de mer, nouvelles interventions en fonds propres, ...). L'intention du Conseil régional est ainsi d'accompagner les acteurs dans la reconstruction et la relance qui constituent des marqueurs pour la résilience et la souveraineté de l'économie réunionnaise. C'est bien dans cet esprit que le CESER dans sa « première contribution post COVID-19 - Et maintenant, que voulons-nous ? »³⁸ s'est inscrit en affirmant « l'importance et la nécessité d'approches locales dans la

38 « Première contribution post COVID-19 - Et maintenant, que voulons-nous ? » - Bureau du 18 juin 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.



COMMISSION ÉCONOMIE EMPLOI INNOVATION

EI

construction et la mise en œuvre de solutions opérationnelles permettant de mieux résoudre de potentielles nouvelles crises ... ». La Commission souligne que cette territorialisation de l'action publique est, par ailleurs, défendue dans le cadre du contrat de convergence territoriale et de transformation³⁹ et du plan France Relance.

En matière de **structuration du tissu économique**, Si les premières mesures prises (Fonds National de Solidarité, Fonds de Solidarité Régionale, prêt rebond, fonds de sauvegarde, ...) ont joué leur rôle d'amortisseur économique, « il est certain que des pans entiers de l'économie réunionnaise seront sinistrés et que l'on enregistrera une importante sinistralité des entreprises ». Dès lors, il est crucial de tendre vers une plus grande structuration du tissu économique à travers une gouvernance partagée et à la dynamisation des comités de filières identifiés par le SRDEII.

La prochaine réunion de la CTAP⁴⁰ constitue, à ce titre, une opportunité, et doit être le signe d'un engagement fort, afin d'aborder les problématiques relevant de la gouvernance territoriale de l'action publique dans cette période de crise multidimensionnelle.

Aussi dans la perspective de développer le champ de l'Économie Sociale et Solidaire, retenue par la Collectivité comme prioritaire au regard de son gisement d'emplois, son soutien doit efficacement passer par l'organisation dans le cadre de la Conférence régionale de l'ESS une synergie entre les différents secteurs de l'ESS et les filières permettant une meilleure structurations de leurs activités. Le but de cette mesure est l'élaboration, en concertation, d'un Contrat d'objectifs et de performance fixant les grandes orientations stratégiques, déclinées en objectifs majeurs, pour donner lieu aux actions opérationnelles. Des indicateurs de suivi⁴¹, de nature qualitative et quantitative, devront permettre d'en suivre la mise en œuvre. De même, pour la Commission, le développement de l'ESS reposera également sur la qualité de la commande publique à laquelle elle sera amenée à répondre. Qualité, qui doit passer, entre autres, par le respect des délais de paiement afin de ne pas mettre en péril l'équilibre de trésorerie des entreprises relevant de ce secteur.

39 Contrat de convergence territoriale et de transformation de La Réunion 2019-2022 signé le 8 juillet 2019.

40 Conférence Territoriale de l'Action Publique.

41 Contribution du CESER « Et maintenant, la voie des impossibles ? Panser le présent, penser demain » – Bureau du 3 novembre 2020 par délégation de l'assemblée plénière du 4 avril 2018.



COMMISSION ÉCONOMIE EMPLOI INNOVATION

EI

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de son Schéma de Promotion de l'Achat Socialement et Environnementalement Responsable (SPASER), le Conseil régional a décidé de se faire accompagner par les Maisons de l'Emploi Nord et Sud pour sa mise en œuvre.

Parallèlement à cette démarche, la Commission souligne tout l'intérêt de mettre en œuvre un **FRAC RSE**, qu'elle appelle depuis longtemps de ses vœux, afin d'accompagner le tissu économique (dont les TPE et les PME) à la déclinaison des engagements en matière sociale et environnementale.

La Commission partage l'ambition de faire de la pêche et de l'aquaculture des leviers d'interventions dans le cadre d'une trajectoire « d'autosuffisance alimentaire ». Les actions ainsi envisagées sont de nature à structurer et développer les activités de ce secteur au sein du Comité de filière. Ce secteur constituera une **opportunité pour les jeunes Réunionnais** pour se former aux métiers de la mer et ainsi trouver une voie professionnelle. C'est pour cela qu'elle souligne toute l'importance de veiller à la **bonne réalisation du lycée de la mer** qui devrait voir le jour en 2026 dans la ville du Port.

En matière de **soutien à l'activité touristique**, secteur fortement impacté, le tourisme fait l'objet d'une attention particulière à travers les divers dispositifs de soutien humain, technique et financier mis en place. Promotion de la destination repensée, renforcement du marché local, dynamique des filières, développement du tourisme numérique, sont autant de champs d'interventions qui doivent permettre au territoire de traverser la crise. Néanmoins, sur un point en particulier, la Commission invite le Conseil régional à adapter son intervention. En effet, s'agissant des aides financières mis à disposition des entreprises du secteur, elle souligne les effets bénéfiques que pourrait avoir une **valorisation des aides indirectes**. A titre d'exemple, la mise en place du chèque tourisme (« Mon île 974 », « Pass K/do ») est de nature à dynamiser le secteur par une mise en concurrence des prestations offertes. Pour la Commission, il s'agit d'aller plus loin en ce sens et **inciter les consommateurs à l'acte d'achat responsable**.



La Commission souligne que dans le cadre du déploiement des mesures REACT-UE et plans de relance, le tourisme constituera un secteur dans lequel des contractualisations pourront être élaborées avec les acteurs du tourisme et les collectivités territoriales. Pour ce qui concerne les seconds, la Commission demande que, dans le cadre de contractualisations futures, il soit envisagé d'introduire des dispositions visant l'engagement par ces collectivités territoriales signataires à mettre en œuvre tous les **moyens nécessaires pour plus de propreté à l'échelle des centres-villes et plus largement du territoire**. Un plan global visant à rendre « La Réunion plus propre, plus belle, plus attractive » viendrait répondre à la qualité recherchée de la destination Réunion comme à la capacité à créer de l'emploi non délocalisable.

La crise liée à l'épidémie conduira les acteurs du tourisme à s'adapter face à une nouvelle demande. Si le secteur des agences de voyages et des tour-opérateurs reste encore atone, d'autres opérateurs et acteurs – davantage tournés vers l'hébergement, le loisir ou les nouvelles tendances de consommation – doivent aller à la recherche de nouveaux profils.

Ainsi, dans le cadre de la **mise en œuvre de politiques publiques intégrées**⁴², la Commission invite à accentuer l'effort en matière de formation aux nouveaux métiers du tourisme (montée en compétences en matière d'accueil, de service, de tourisme numérique, ...). Là encore, pour la Commission, **le rôle du comité de filière** doit s'affirmer. Elle invite le Conseil régional tant à accentuer ses efforts vers le secteur des agences de voyages et des tour-opérateurs que vers le gouvernement afin de faire que les destinations Outre-mer ne soient pas lésées.

Pour ce qui concerne l'agrotourisme, la Commission attire l'attention sur le fait que le dispositif de chômage partiel devrait bientôt s'éteindre. Il est urgent qu'une concertation soit menée entre les Conseils régional et départemental afin d'apporter une réponse aux acteurs de ce secteur qui souhaiteraient poursuivre voire relancer leurs activités.

En matière de **numérique**, afin de réussir la transition numérique des entreprises de La Réunion, la Commission est d'avis qu'au-delà de la mise en place d'un chèque numérique, il est crucial de mettre à leur disposition (surtout pour les TPE/PME) de véritables compétences de « **managers de la transition numérique** », lesquels sauront comprendre et traduire les besoins exprimés par les bénéficiaires. Pour elle, c'est au sein du **Comité de filière numérique** que la question de la formation et de la mise en œuvre d'un vrai cursus de « managers de la transition numérique » doit être portée.

⁴² Contribution du CESER « Et maintenant, la voie des impossibles ? Panser le présent, penser demain » – Bureau du 3 novembre 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.



Enjeu majeur, mis par ailleurs en exergue dans le plan de convergence et de transformation de La Réunion, l'inclusion numérique des publics les plus fragiles doit permettre à ceux qui en sont le plus éloignés de se former afin que soit garanti leur accès au service public et à leurs droits⁴³. Dès lors, au travers du dispositif « Pass Numériques », la Commission insiste sur la nécessaire **coordination des services du Conseil régional** afin de définir de manière précise et efficace le **contenu des ateliers thématiques** (labs éducatifs) qui seront mis en place à leur intention.

Sur ces deux points, la Commission insiste pour que la Collectivité soit entièrement partie prenante des dernières mesures prise par le Gouvernement.

En matière de **recherche et d'innovation**, La recherche et l'innovation font parties des piliers qui doivent permettre à l'économie réunionnaise de relever et réussir le pari de la transformation territoriale. La Commission invite le Conseil régional à veiller à la cohérence entre ses interventions et les orientations stratégiques définies dans le cadre de la **Stratégie de Spécialisation Intelligente** (S3). Elle note, en effet, à ce titre, qu'aucune référence n'est faite à celle-ci dans le projet d'Orientations budgétaires pour 2021.

⁴³ Contribution du CESER « Et maintenant, la voie des impossibles ? Panser le présent, penser demain » – Bureau du 3 novembre 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

PILIER 4 : LIBÉRER LA TERRE RÉUNIONNAISE

La crise de la COVID-19 a de nouveau fait la preuve du lien étroit et interdépendant entre l'Homme et la Nature. La protection de l'environnement et la transition écologique sont désormais au cœur de la reconstruction annoncée aux niveaux national⁴⁴ et européen.

À travers le pilier 4, « libérer la terre réunionnaise », de ces Orientations budgétaires 2021, le Conseil régional s'engage sur cette **trajectoire environnementale** aussi partagée par le CESER⁴⁵, que ce soit à travers les **documents de planification** (SAR⁴⁶, PRPGD⁴⁷, PPE⁴⁸) qui s'inscrivent dans une vision de **long terme**, que dans le soutien à des **dispositifs de plus court terme**. La Commission estime ainsi que la combinaison de ces deux axes doit permettre de « transformer, à La Réunion, cette prise de conscience en une transition **structurelle et pérenne** dans les domaines de l'énergie, des déchets ou encore de l'habitat ..., afin de permettre l'émergence d'une société et une économie décarbonée, durable et résiliente»⁴⁹.

Concernant les documents programmatiques, la Commission constate que **2021 sera une période charnière** où plusieurs des schémas structurants pour le territoire seront amenés à être révisés, si cela n'est pas déjà fait.

44 « La France de 2030 devra être plus verte, plus respectueuse du climat » : Introduction du Président de la République Emmanuel Macron, France Relance, septembre 2020.

45 Contribution du CESER « Notre manière réunionnaise d'agir pour faire territoire(s) et faire société : informer, bâtir et transmettre » - Assemblée plénière du 19 mars 2019.

46 SAR : Schéma d'Aménagement Régional.

47 PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

48 PPE : Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

49 Avis du CESER, « Et maintenant, la voie des impossibles ? Panser le présent, penser demain » - 3 novembre 2020.





En tant que documents-cadres, ceux-ci sont d'une importance capitale pour définir l'aménagement de La Réunion de demain. Par ailleurs, les politiques d'aménagement étant transversales celles-ci impliquent une **complémentarité renforcée** sur l'ensemble des objectifs définis dans ces schémas, et dans ce cadre :

> La Commission estime que la révision du **SAR est essentielle au regard de la vision prospective** qu'elle propose. En effet, ce document définira pour les vingt prochaines années, les fondements des futurs projets d'aménagement et de développement du territoire. Pour être efficace et opérationnel dès son adoption, la Commission insiste sur la nécessité d'**impliquer et de concerter** dès maintenant l'ensemble des collectivités territoriales, de manière à **anticiper** leur obligation de mise en conformité des documents communaux et intercommunaux (PLU⁵⁰ et SCOT⁵¹) avec le SAR. Comme elle l'avait préconisé dans son avis précédent⁵², la Commission suggère qu'un débat s'engage sur la révision du SAR au sein d'une commission sectorielle de la CTAP, lieu privilégié de concertation et de coordination.

> Au regard de l'urgence liée à la saturation des centres d'enfouissement des déchets, la Commission insiste de nouveau⁵³ sur **l'articulation essentielle entre le futur PRPGD, le PRAEC⁵⁴ et le scénario zéro déchet** que ce soit en termes d'objectifs fixés que de temporalité. À titre d'exemple, le PRPGD adopté en 2021 devra être ambitieux pour atteindre le scénario zéro déchet à horizon 2030.

> Il en va de même pour la future PPE révisée qui fixe un objectif de **mix énergétique 100 % énergies renouvelables à horizon 2023**, soit d'ici 3 ans. En 2019, les énergies renouvelables représentant 31,2 % de la production électrique⁵⁵, la Commission émet des réserves quant à sa faisabilité.

> Elle souligne la future mise en place de l'Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) dont le rôle de **coordination** sera essentiel dans la lutte pour la préservation de la biodiversité réunionnaise. Elle note que dans ses nouvelles missions, l'Agence pourra s'appuyer sur la future SRB⁵⁶ révisée.

50 PLU : Plan Local d'Urbanisme.

51 SCOT : Schéma de COhérence Territoriale.

52 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2020 - Assemblée plénière du 28 janvier 2020.

53 Ibid.

54 PRAEC : Plan Régional d'Action en faveur de l'Économie Circulaire.

55 Horizon Réunion, OER, « Bilan énergétique de La Réunion 2019 », juillet 2020.

56 SRB : Stratégie Régionale pour la Biodiversité.



Concernant les dispositifs en faveur de l'énergie, l'eau, les déchets, les risques naturels et la biodiversité, la Commission insiste de nouveau⁵⁷ sur la nécessité **les diversifier et de les articuler avec les différents outils financiers existants** :

> À titre d'exemple, le nouveau Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) prévu dans les Orientations budgétaires 2021 devra être complémentaire avec les mesures en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments privés prévues dans le plan France Relance. Pour la Commission, il s'agit d'**optimiser l'utilisation de ces fonds** afin d'en **maximiser les impacts** en termes de transition énergétique. Par ailleurs, en ce qui concerne la gouvernance de l'énergie, le CESER avait préconisé dans son récent avis⁵⁸ que celle-ci soit « élargie à d'autres acteurs, en particulier les associations représentatives dans ce domaine ..., afin d'assurer une vision commune et partagée sur la transition énergétique ».

> De même concernant les déchets, que ce soit dans le plan France Relance ou la future programmation européenne 2021-2027, les mesures en faveur du recyclage et du réemploi ou la modernisation des infrastructures de traitement des déchets occupent une place centrale. Pour la Commission, il s'agira ainsi de travailler sur les actions et financements complémentaires à ces dispositifs afin de développer des **filières de l'économie circulaire dynamiques et pérennes** qui permettront d'atteindre l'objectif zéro déchet prévu par la trajectoire Outre-mer 5.0 et le scénario zéro déchet à horizon 2023. Par ailleurs, elle considère que ces objectifs ne peuvent être atteints sans, en amont, une **politique « d'éducation à l'environnement** privilégiant les pratiques de terrain et le partage de bonnes pratiques »⁵⁹.

> Concernant, la mise en œuvre du plan EAU-DOM, comme le CESER l'avait préconisé dans son rapport⁶⁰, la Commission souligne l'utilisation des fonds REACT-UE pour **renouveler les canalisations d'eau potable** avec une amélioration des rendements.

La période actuelle de grande sécheresse incite également à envisager d'utiliser ces financements pour explorer de **nouvelles ressources en eau**, par exemple en « intensifiant le recyclage des eaux usées »⁶¹ et/ou en faisant de l'interconnexion au niveau de l'île. Par ailleurs, la Commission souhaite être destinataire des conclusions du comité de suivi sur l'évaluation de la mise en œuvre des contrats de progrès des EPCI en 2019 et 2020.

57 Avis du CESER sur le Budget primitif de la Région Réunion pour l'exercice 2020 – Assemblée plénière du 28 janvier 2020.

58 Avis du CESER, « Et maintenant, la voie des impossibles ? Panser le présent, penser demain » - 3 novembre 2020.

59 Ibid.

60 Rapport du CESER « Mieux connaître et mieux gérer l'eau à La Réunion » - Assemblée plénière du 1er décembre 2017.

61 Ibid.

PILIER 5 : NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOTRE FIERTÉ

Le secteur culturel est particulièrement impacté par la crise sanitaire. Les lieux accueillant du public tels les théâtres, salles de concert, musées, sites patrimoniaux, ont été, dans l'île, les premiers à fermer et les derniers à rouvrir à la suite du confinement. De nombreuses manifestations artistiques et culturelles (salons, festivals, spectacles) ont été annulées ou reportés. Au regard de cette crise qui affecte ce secteur et plus spécifiquement le spectacle vivant à La Réunion, une aide d'ampleur⁶² doit être apportée pour relever et soutenir l'activité, l'emploi et la création réunionnaise dans sa diversité d'expressions artistiques.

La Commission rappelle que le modèle économique atypique des entreprises culturelles les rend plus vulnérables : prépondérance de petites structures (PME, micro-entreprises et indépendants)⁶³ dont les revenus sont irréguliers ou mixtes, provenant de sources variées pour assurer leur subsistance (subventions publiques, mécénat privé, recettes de billetterie, droits d'auteurs). La mobilisation de moyens via le fonds REACT-UE pour soutenir l'emploi culturel sera donc observée avec attention.

Concernant **les investissements à réaliser pour accompagner les mutations du secteur**, la Commission note l'axe qui sera pris sur les plateformes numériques par le biais d'un financement provenant du fonds REACT-UE. La mise à disposition en ligne des œuvres de l'esprit et leur accessibilité sur des plateformes doivent se traduire par une augmentation des revenus des auteurs et un rayonnement à l'international du travail des créateurs. Cela nécessitera une anticipation de la phase de numérisation des œuvres pour leur diffusion, leur conservation et leur accessibilité sur des plateformes. Sur ce point, la Commission encourage à lister les initiatives déjà existantes ou ayant émergés durant le confinement pour profiter de leur expérience, voire de les améliorer.

62 Contribution du CESER « Et maintenant, que voulons-nous ? » - Bureau du 18 juin 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

63 Enquêtes Emploi. INSEE / DEPS, Ministère de la Culture et de la Communication, 2014.



La consolidation des filières culturelles stratégiques est nécessaire pour parvenir à une réelle résilience du secteur culturel. L'attractivité muséale relevant de la SPL RMR a fortement été impactée, comptabilisant une baisse de 40 % de la fréquentation de ses 4 sites⁶⁴. Afin d'appréhender au mieux la reprise de l'activité des musées régionaux, la Commission encourage à nouveau vivement la finalisation d'un bilan de la SPL RMR permettant de clarifier à la fois son modèle économique et de finaliser le contrat de DSP⁶⁵.

Le secteur des arts visuels sera structuré à partir de 2021 autour d'un Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels (**SODAVI**)⁶⁶. La Commission souhaite prendre connaissance des objectifs de ce schéma.

Le milieu sportif a été fortement impacté par la crise sanitaire, en particulier les associations sportives dont la vulnérabilité des modèles économiques a été mise en exergue depuis le confinement. Avec « 35 % des recettes d'activités [...] liées à la tenue d'évènements qui ont été souvent annulés »⁶⁷ et la poursuite des demandes de remboursement des cotisations de leurs adhérents, ces structures affrontent des difficultés majeures qui remettent en cause leur pérennité. Ces difficultés se poursuivront en 2021 du fait que le niveau de reprise des pratiques sportives, autant au niveau amateur que professionnel, n'est pas encore connu. L'estimation de la baisse de 30 % d'activité de la filière sport en 2020⁶⁸ appelle une réponse à la hauteur, en particulier de l'État, afin d'accompagner les acteurs du secteur.

L'ancrage du sport dans le quotidien des Réunionnais.es a été rappelé avec force durant l'épisode du confinement, en matière de santé mais aussi en tant que vecteur de solidarité et de cohésion sociale. La Commission note le choix du Conseil régional de maintenir son niveau d'intervention en soutien aux ligues et comités sportifs ainsi que les aides aux associations sportives⁶⁹, **tout en soulignant que le seul maintien des dispositifs d'aides déjà existants ne sera pas suffisant pour accompagner la relance du secteur.**

64 Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2021, p.167.

65 Avis du CESER sur le Bilan d'Activités – Compte Administratif de la Région Réunion pour l'exercice 2018 – Assemblée plénière du 20 juin 2019.

Avis du CESER sur les Orientations budgétaires pour l'exercice 2020, p.51 – adopté en Assemblée plénière le 22 octobre 2019.

66 Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2021, p.163.

67 « Focus Post-confinement - Économie du sport », BPCE L'Observatoire, Économie du sport, Juin 2020.

68 Ibid.

69 Orientations budgétaires du Conseil régional de La Réunion pour l'exercice 2021, p.174.



La Commission a pris connaissance du soutien au sport apporté par l'État, à travers des mesures d'aides d'urgence et un plan de relance sectoriel pour le sport. Les mesures prises par le Conseil régional pour la reprise du secteur seront étudiées au regard de ce soutien national.

La Commission recommande **d'accompagner plus fortement la préparation des sportifs réunionnais** de haut-niveau, et ce au-delà des échéances sportives de 2021 et 2024. Ces dernières constituent des rendez-vous cruciaux dans le parcours de nos athlètes locaux, nécessitant en amont un accompagnement sur le temps long, par-delà les aides ponctuelles dispensées⁷⁰ pour leur permettre véritablement de faire carrière et en aval pour leur permettre une véritable insertion professionnelle.

La montée en compétences de l'encadrement et de la professionnalisation du sport réunionnais, repose pour partie sur **la capacité de l'IRSOI à fédérer au niveau indianocéanique les îles voisines**. La Commission demande qu'une clarification dans l'exposé des missions confiées à l'IRSOI et son portage réalisé par le CREPS soit faite. L'imbrication des compétences réalisées par ces deux structures limite la lisibilité, et partant, l'efficacité, de leurs actions respectives.

Par ailleurs, la Commission rappelle que **l'utilisation des équipements sportifs doit pouvoir se faire au bénéfice de tous les pratiquants** (amateurs ou professionnels), en intégrant toutes les pratiques (handisport) et tout au long de la vie (des jeunes jusqu'aux seniors⁷¹).

La Commission suggère au Conseil régional de conduire les politiques publiques en matière de Culture et de Sport en convergence avec d'autres politiques publiques, notamment celle de l'insertion sociale et professionnelle. Pour elle, la Culture est un outil d'émancipation éducative et citoyenne ; le sport, un vecteur de cohésion sociale.

70 Orientations budgétaires du Conseil régional de La Réunion pour l'exercice 2021, p. 174.

71 Avis du CESER sur les Orientations budgétaires pour l'exercice 2020, p.51 - Adopté en Assemblée plénière le 22 octobre 2019.

PILIER 6 :

NOTRE IDENTITÉ, NOTRE CULTURE, NOTRE FIERTÉ

La crise sanitaire a produit une précarité plus grande que jamais et les inégalités sociales se sont révélées multiples : **mal logement, fracture numérique accentuée, recours à l'aide alimentaire, isolement des personnes âgées et difficultés des familles monoparentales et des violences intrafamiliales.**

L'enjeu de la réduction des inégalités sociales devient d'autant plus crucial au vu de cette situation inédite. Le CESER soulevait dans sa contribution sur la COVID-19 « Et maintenant, que voulons-nous ? »⁷² le risque de précarité à La Réunion et sa nécessaire prise en compte par l'ensemble des acteurs pour devenir une grande cause de notre territoire.

Les Commissions relèvent dans le cadre de ces Orientations budgétaires, l'engagement et la volonté de la Collectivité régionale d'améliorer les conditions d'existence des familles réunionnaises :

> Concernant la santé, les compétences de prévention et promotion⁷³ dévolues au Conseil régional se pensent dans un « contexte global de santé environnementale »⁷⁴. Cependant, à la lecture du phénomène global que constitue la COVID-19, **les Commissions constatent qu'aucun lien de convergence n'existe entre la politique de prévention des risques et de promotion de la santé au niveau local et les opérations de coopérations multilatérales menées par la COI⁷⁵ dans l'espace indianocéanique.** Ces compétences pourraient être mises à contribution et renforcées pour une plus grande implication dans les projets portés au niveau indianocéanique tels que le RSIE ³⁷⁶ et le potentiel partenariat sur la santé⁷⁷.

> L'insertion par l'emploi est un défi majeur à La Réunion. Ainsi, le recours aux emplois francs constitue une possibilité de redynamiser l'employabilité des Réunionnais.

72 Contribution du CESER « Et maintenant, que voulons-nous ? » adoptée en Bureau du 18 juin 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

73 Orientations budgétaires du Conseil régional de La Réunion pour l'exercice 2021, p. 190 -191.

74 Orientations budgétaires du Conseil régional de La Réunion pour l'exercice 2021, p. 190.

75 Commission de l'océan Indien.

76 Orientations budgétaires du Conseil régional de La Réunion pour l'exercice 2021, P. 203.

77 Orientations budgétaires du Conseil régional de La Réunion pour l'exercice 2021, p. 203.



Cependant, ce dispositif se heurte à une problématique de zonage. **De ce fait, les Commissions suggèrent au Conseil régional de questionner l'État, notamment, l'État sur l'élargissement du dispositif des quartiers prioritaires aux quartiers pauvres.**

Par ailleurs, en matière de cohésion sociale et territoriale, les Commissions souhaiteraient être destinataires d'un suivi de l'expérimentation du dispositif « Coachs de quartiers » en développement économique.

> Concernant les décrocheurs en formation initiale, les Commissions constatent que cette problématique reste une priorité dans ces Orientations et notamment dans le plan de relance 1JEUNE1SOLUTION. C'est en ce sens, que les Commissions interpellent davantage sur le risque de décrochage des jeunes déjà en difficultés scolaires et subissant **la fracture numérique avec des contraintes d'équipement, de connexion et de maîtrise des outils numériques. Elles entendent suivre de près le bilan précis de la convention sur la période 2017/2020 et les axes d'orientation à venir en vue de la reconduction de la convention pour la nouvelle période.** Elles appellent donc la Collectivité régionale et tous les acteurs de la formation, de l'emploi et de l'insertion à mener **une politique partenariale** de lutte contre le décrochage, notamment au sein des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD), afin de recueillir, au regard de la crise sanitaire, des indicateurs permettant un pilotage stratégique au plus près des spécificités locales⁷⁸.

> Les Commissions prennent acte de la mise en oeuvre du « plan régional pour la maîtrise des apprentissages et des savoirs de base: le Plan 3i Illettrisme, Illectronisme, Innumérisme». Dans sa contribution « Et maintenant, la voie des impossibles ? Panser le présent, penser demain »⁷⁹, le CESER avait souligné que 59 % des Réunionnais.es déclarent avoir une très faible ou aucune compétence en informatique (48 % en métropole)⁸⁰. **La lutte contre l'illectronisme fera l'objet d'un effort d'investissement sur le territoire en plus de la problématique de l'illettrisme qui reste un enjeu majeur. En outre, les Commissions suivront avec intérêt la parution de l'enquête prévue en 2022 afin de disposer de données récentes sur l'illettrisme et l'illectronisme.**

78 Rapport du CESER « La prévention et la lutte contre le décrochage : un enjeu pour la société réunionnaise » - Assemblée plénière du 1er décembre 2017.

79 Contribution du CESER « Et maintenant , la voie des impossibles ? Panser le présent, penser demain » - Bureau du 3 novembre 2020 par délégation de l'Assemblée plénière du 4 avril 2018.

80 INSEE, Le confinement à La Réunion, « Quel accès au numérique pour les réunionnais ? » du 21 avril 2020.



COMMISSION QUALITÉ DE VIE
CULTURE SOLIDARITÉ

QCS



COMMISSION FORMATION
ÉDUCATION RECHERCHE

FER

> Concernant le dispositif emplois verts, les Commissions saluent l'engagement de la Collectivité pour préserver le patrimoine naturel.

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2020, elles partagent la nécessité de **renforcer le nombre de parcours emploi compétences (PEC) au profit des jeunes de -26 ans, dispositif financé à hauteur de 65 %, de manière à lutter contre le chômage conjoncturel et structurel.** Cependant, elles alertent sur les risques d'exclusion des seniors en sortie de contrat pour fin 2020. Par ailleurs, les Commissions soulignent l'intérêt de mentionner à travers le pilier 6, l'importance de la mise en œuvre des actions de formation pour le développement des compétences et d'apporter davantage de précisions sur le suivi des formations réalisées.

> Concernant la mobilité et la continuité territoriale, les Commissions constatent que le Conseil régional prend la mesure de l'impact et des conséquences de la crise sanitaire. En effet, en raison de la fermeture des frontières, les départs pour la majorité ont été annulés ou reportés notamment pour les dispositifs phares tels que l'AMS Quebec et les voyages pédagogiques. Dès lors, afin de renforcer l'employabilité, il s'agit à la fois de faire évoluer les dispositifs existants et d'en créer de nouveaux pour répondre aux besoins des jeunes dans le cadre de la nouvelle initiative REACT-UE.

Par ailleurs, les Commissions recommandent de **développer chez les jeunes une culture de la mobilité dès le lycée afin de leur permettre de se préparer en amont, s'ils s'orientent vers une démarche de mobilité nationale ou internationale. Les Commissions soulignent les avantages d'une telle démarche dans le cadre de leur intégration et leur insertion professionnelle. De plus le CESER se tient à la disposition du Conseil régional afin de lui présenter son rapport pour "Faire de La Réunion du Millénium un territoire de Défi Educatif"**

Enfin, elles soulignent la nécessité de rendre lisible dans le cadre du Budget primitif 2021 l'articulation cohérente entre les dispositifs **des plans de relance** (France Relance, 1JEUNE1SOLUTION) **des programmes européens** (FEDER, FSE+, REACT-UE) **et des initiatives d'action publique de la Région Réunion.**



PILIER 7 :

CAP SUR LE MONDE, CAP SUR L'OCÉAN INDIEN

La crise multidimensionnelle n'a pas épargné les pays partenaires de la zone océan Indien.

Dès lors, la promotion des complémentarités des Îles Vanilles fera l'objet d'interventions renforcées. Le Conseil régional agira ainsi afin de renforcer les relations entre les opérateurs réunionnais et ceux des pays voisins pour une relance économique de la zone. Avec la mobilisation du programme Interreg océan Indien VI 2021-2027, les rencontres entre les Hommes par le biais des réseaux professionnels seront soutenues.

Cette crise a également mis en exergue **la nécessité de disposer d'outils de veille permanents** (notamment statistiques) afin de réajuster les stratégies et redimensionner voire anticiper les interventions en période de crise. La Commission souligne, dès lors tout l'intérêt de **la mise en place d'un observatoire touristique à l'échelle de l'océan Indien** et la création d'un label de tourisme durable. A ce titre, la Commission rappelle que l'histoire de La Réunion a été marquée par des cycles de productions dédiés (café, production de plantes à parfum, canne à sucre, ...) qui ont représenté d'importants marqueurs de son développement. La Commission est d'avis, dès lors, que dans le cadre de la promotion d'un tourisme durable, une meilleure et **plus grande valorisation de notre biodiversité** constitue un fort potentiel de développement. Cette orientation si elle était prise serait en parfaite cohérence avec les priorités 1 (Une Europe plus intelligente) et 2 (une Europe plus verte et à zéro carbone) du futur programme Interreg VI océan Indien 2021-2027.

COMMISSION ÉCONOMIE
EMPLOI INNOVATION



En matière **d'internationalisation des entreprises**, la Commission note que le Conseil régional s'est porté candidat pour être région pilote de l'étude France - EC/DG REFORM - OCDE « Stratégies régionales d'internationalisation pour les exports et l'attractivité dans le nouvel environnement global ». Elle relève que ce projet vise à dresser un plan d'actions assorti d'indicateurs de suivi. Dans ce cadre, la Commission demande que soit **réuni rapidement le COS du PRIE 2015-2020**, afin que les acteurs puissent dans le cadre d'une gouvernance partagée, échanger sur les attentes du territoire en matière d'attractivité du territoire, de gouvernance, d'identification des secteurs et des marchés prioritaires, d'outils d'accompagnement à mettre en œuvre, sur la base d'un bilan du PRIE.

Enfin, comme le CESER l'a défendu dans sa contribution « Et maintenant, la voie des impossibles ? Panser le présent, penser demain », et dans la perspective d'améliorer la compétitivité de l'économie réunionnaise et le rayonnement du savoir-faire de ses entreprises à l'échelle du bassin océan Indien, la Commission invite le Conseil régional au travers de la déclinaison de son plan de relance à identifier toutes les opportunités pouvant donner lieu à la **création de joint-venture avec les entreprises des pays voisins** dans un esprit de co-développement durable.

CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL

10, rue du Béarn - B.P. 17191
97804 Saint-Denis Cedex 9

Tél. : 0262 97 96 30
Fax. : 0262 97 96 31

ceser-reunion@ceser-reunion.fr
www.ceser-reunion.fr

